

- **21/03/1961:** Une Assemblée Générale constitutive décide de la création de la Cible de SOISY-SUR-SEINE.
- **22/03/1961:** L'Association est déclarée à la Sous-Préfecture de CORBEIL-ESSONNES et enregistrée sous le N° 3 277, qui deviendra par la suite le 2/00156.
- **22/04/1961:** Le Journal Officiel publie la création du Club à la page 3 839. Le but de l'Association est: "L'étude théorique et pratique du tir dans la commune et à l'école primaire".
- **19/06/1965:** La Cible de SOISY SUR SEINE s'affilie à la Fédération Française des Sociétés de Tir sous le N° 7 279. Celle-ci devient la Fédération Française de Tir le 15 mars 1967. La Cible s'y affine le 8 mai de la même année sous le N° 10 91 652.
- **07/09/1968:** Une demande émanant de plusieurs tireurs souhaite la création d'une section de Tir à l'Arc. A la suite de nombreux conflits et litiges, celle-ci fera sécession et quittera la Cible le 17 juin 1973 pour se réimplanter à Draveil.
- **13/06/1970:** Après deux ans et demi de travaux menés par une poignée d'adhérents, la Cible inaugure officiellement son nouveau stand dans la clairière des Meillottes. Il comporte 10 postes de tir à 50m (3 d'entre eux permettaient le tir à 25m) en stand fermé et une plateforme en plein air avec 4 postes de tir à 10m très sommairement aménagés. En 1973-1974, une petite baraque en bois abritera un pas de tir 25m sur un stand lui aussi très sommairement aménagé.
- **23/01/1976:** De nouveaux statuts sont adoptés en Assemblée Générale extraordinaire. (Nota: C'est une mise en conformité avec les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 19/06/1967, publié au J.O. du 13/08/1967).
- **24/04/1976:** La Cible accueille les premiers Championnats de l'Essonne organisés sous l'égide du tout nouveau Comité départemental de Tir de l'Essonne. Pour la première fois également, les qualifications se font sur match complet et non plus en demi-match comme c'était la règle jusqu'alors.
- **07/11/1979:** Une Ecole de Tir est créée au sein du Club: elle fonctionnera quelques temps au gymnase de la Ville avant d'être ramenée définitivement au stand Jacques Bergogné.
- **/04/1980:** La Cible accueille, sur deux jours, une compétition internationale de Tir Pratique réunissant une quarantaine de tireurs français et étrangers. A cette occasion est mise en service une installation maison de ciblerie mobile pneumatique commandée par une boîte électromécanique: cette installation donnera toutes satisfactions jusqu'à la transformation du système après l'arrivée de l'électricité sur le stand.
- **01/10/1980:** La Cible obtient l'agrément ministériel de la Jeunesse & des Sports sous le N° 91 S 125.
- **28/09/1983:** Une convention est signée entre la Mairie et La Cible aux termes de laquelle le terrain municipal abritant les installations est mis à la disposition exclusive du Club. Un local est en outre attribué en ville pour y installer le siège social.
- **09/10/1988:** A l'occasion de l'inauguration des nouveaux stands 10 et 25m et du bureau d'accueil, le stand des Meillottes prend le nom de stand Jacques Bergogné, en mémoire de son Président décédé en 1984.
- **17/09/1995:** De nouveaux statuts sont adoptés en Assemblée Générale extraordinaire (Nota: C'est à nouveau une mise en conformité avec les dispositions de la Loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 et en vertu de l'Article 8 des statuts de la Fédération Française de Tir). Le but de l'Association est: "La pratique du tir sportif, de loisir et de compétition dans les disciplines régies par la Fédération Française de Tir".
- **1999-2000 :** Sur le stand 200m réalisation d'une "casquette" et d'un pare-balles en avant des pas de tir. La pose de volets mobiles a également accru la sécurité de cet équipement. Réalisation d'un bureau pour les compétitions, d'un second local à matériel et surtout de toilettes.